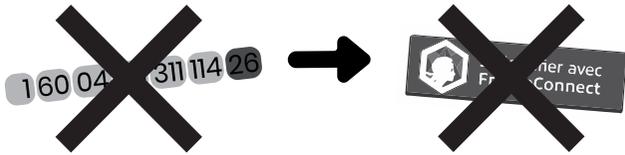
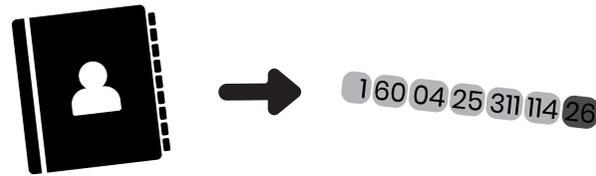


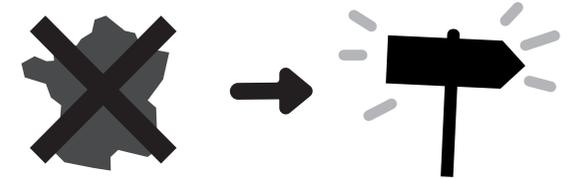
POUR LES USAGERS QUI NE PEUVENT PAS SE FRANCECONNECTER



Si un usager ne possède pas de numéro de sécurité sociale, **il ne pourra pas se FranceConnecter.**



Le numéro de sécurité sociale correspond au numéro d'inscription au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP), tenu par l'INSEE, et qui recense les personnes.



Les personnes nées en France sont inscrites au RNIPP dès leur naissance. **Si vous êtes face à un usager qui est né à l'étranger et n'est pas inscrit au RNIPP, il faut l'orienter vers l'organisme référent, en fonction de son profil.**



Né à l'étranger et demandeur d'asile

Caisse primaires d'assurance maladie...

... ou autres organismes via des assistants sociaux pour permettre à ces usagers de se faire immatriculer (ils seront ensuite gérés par la CNAV)



Né à l'étranger et salarié ou inactif

CPAM ou CAF du département où la personne exerce ou réside



Né à l'étranger et salarié agricole ou exploitant

MSA



Né à l'étranger et travailleur indépendant

CPAM



Né à l'étranger et fonctionnaire civil ou militaire, SNCF...

Régime spécial



Né et vit à l'étranger et sollicite le paiement d'une pension de réversion

Carsat, caisse de retraite complémentaire, MSA ou autre dont dépendait le défunt.

La connexion FranceConnect des personnes décédées est désactivée pour des raisons de sécurité, il est donc impossible de se connecter au nom du défunt.